

Introduction :

[diapos 1-2/33]

Le travail que je vais vous présenter aujourd'hui s'intéresse au discours de l'ONU sur la violence envers les femmes et à la manière dont les idées féministes en la matière sont transmises à l'organisation et s'intègrent dans son discours. Il s'agit plus particulièrement de montrer en quoi ces idées se retrouvent altérées et brouillées dans le discours onusien, et de proposer des explications à ce phénomène de brouillage.

[diapo 3/33]

En préambule, la thématique de cette étude est cadrée par la **définition suivante** de la violence envers les femmes, qui est inspirée de celle établie à l'ONU lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995. Dans les discours qui m'intéressent ici, la violence envers les femmes est évidemment abordée sous l'angle de la lutte contre ces violences, qui désigne l'ensemble des actions individuelles et collectives à prendre pour faire disparaître ces violences. La lutte contre la VEF occupe une place importante au sein du combat militant féministe, mais a également intégré divers agendas politiques dont celui de l'ONU en particulier à partir des années 1990.

[diapo 4/33]

Les idées féministes parviennent jusqu'aux institutions internationales et leurs discours par une **triple influence** qui a été théorisée par la politologue Alison Woodward sous le concept de triangle de velours, qui décrit comment les femmes appartenant à différents milieux professionnels ont pu travailler ensemble pour intégrer les problématiques féministes dans les politiques publiques.

Les militantes féministes ont un savoir issu de leur expérience au plus proche de la réalité du terrain, qu'elles transmettent aux femmes politiques et universitaires, qui apportent la légitimité et le pouvoir d'action nécessaire au passage de ce savoir au niveau institutionnel. C'est par ce type de mécanisme que les idées féministes parviennent jusqu'à l'ONU.

Cependant, une étude que j'ai pu mener sur corpus sur le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes au cours de ma thèse a révélé que certaines idées du discours féministe se trouvent altérées ou absentes du discours de l'organisation.

Cette observation m'amène aujourd'hui à tenter de répondre à deux questions : d'une part, quelles sont les modalités de la transmission du savoir féministe jusqu'à l'ONU, et d'autre part, comment et pourquoi cette transmission résulte en un message brouillé au sein du discours de l'organisation.

Dans un 1er temps, je présenterai brièvement le cadre théorique et les méthodes que j'ai mobilisées, avant de décrire plus en détail la construction du savoir féministe, les manières dont il se transmet jusqu'à l'ONU, et les obstacles que cette transmission peut rencontrer. Puis, je montrerai à travers les exemples du lissage du sens du terme *femicide* et de l'utilisation de métaphores conceptuelles, que la transmission de certaines idées féministes concernant la VEF a subi un brouillage dans le discours onusien.

I/ Cadre théorique et méthodes

[diapo 6/33]

Afin d'étudier ce discours, j'ai constitué un corpus de rapports et communiqués de presse publiés par cette institution sur cette thématique entre 1996 et 2019. Ce corpus a été exploré à l'aide d'outils textométriques pour observer ses évolutions au fil du temps et ses traits caractéristiques.

[diapo 7/33]

Par discours, j'entends toute production écrite ou orale sur un texte en réponse à quelque chose ou qui invite à une réponse et a un impact sur les personnes qui le lisent ou l'écoutent, ce qui m'a amenée à combiner une approche textométrique avec une approche qui consiste à interroger le contexte de production de ces textes qui influence pour expliquer les évolutions et les caractéristiques observées.

Quant au discours féministe, qui se trouve altéré dans le discours onusien, j'entends plus précisément un discours politique qui travaille son langage dans le but d'exposer plus ouvertement l'expérience des femmes et la perception de leur place dans la société.

II / Transmission du savoir féministe à l'ONU

[diapo 9/32]

Avant d'aborder la question du brouillage du discours féministe, il m'a semblé important d'étudier la notion de savoirs féministes et d'essayer de voir comment ces derniers sont transmis à l'ONU et quels sont les obstacles qui se dressent sur le chemin de cette transmission.

Les savoirs féministes se rapportent à l'analyse des dynamiques historiques et sociales qui régissent tout ce qui est considéré comme "privé", par opposition à ce qui est "public" et constitue l'objet de la politique : Elsa Dorlin donne ici quelques exemples de ce "privé". Les savoirs féministes peuvent donc être considérés comme profanes dans la mesure où ils se construisent avant tout sur l'expérience personnelle des femmes, et notamment dans leur vie privée.

[diapo 10/33]

Ces savoirs féministes profanes sont à la base des mouvements sociaux féministes, mais du fait de leur nature profane, ils peuvent être perçus comme moins légitimes que d'autres savoirs, et ont donc plus de mal à se propager auprès des institutions politiques.

La solution à cette barrière de la légitimité se trouve dans l'institutionnalisation des savoirs féministes, qui leur permet de passer du statut de savoirs profanes à celui d'expertise dans un domaine de compétences mieux délimité. Cette institutionnalisation se réalise sous deux formes : d'un côté, l'intégration des savoirs féministes au sein du milieu académique, et de l'autre son intégration dans les milieux politiques par la création de collectifs organisés. [On reconnaîtra les trois pointes du triangle de velours évoqué précédemment]

[diapo 11/33]

L'institutionnalisation du côté académique s'incarne par la structuration de la recherche autour des études féministes et des études de genre, et l'intégration de cette recherche au sein des universités. Il s'agit d'un processus relativement récent, qui débute notamment aux Etats-Unis dans les années 1980-90 par la création de départements dédiés à ces disciplines émergentes, et qui se poursuit depuis par la création de revues, de publications et de conférences qui installent ces disciplines dans le paysage académique international.

Ceci a permis d'asseoir la légitimité des chercheuses pour s'exprimer sur les thématiques féministes auprès des institutions : un exemple notable est celui de Diana Russell [théoricienne du féminicide], qui est intervenue à plusieurs reprises lors de divers événements organisés par l'ONU.

[diapo 12/33]

Du côté politique, l'institutionnalisation du savoir féministe a permis d'établir l'expertise en genre, c'est-à-dire une adaptation du savoir féministe aux contraintes et aux codes de la sphère institutionnelle et politique qui permet une meilleure diffusion des idées féministes au sein de cette sphère.

En pratique, ce processus, qu'on appelle "ONGisation", est marqué par la structuration progressive des mouvements militants en organisations professionnelles plus à même de pouvoir interagir avec les institutions politiques ; mais ce faisant, ces organisations s'éloignent progressivement de leur base militante, ce qui leur vaut fréquemment des critiques dont celles de dépolitiser le discours féministe.

[diapo 13/33]

Néanmoins, l'institutionnalisation politique sous la forme d'ONG leur permet de s'approcher plus facilement des institutions nationales et internationales, et c'est notamment le cas avec l'ONU dont la charte rédigée en 1945 prévoit la participation active des ONG aux discussions de l'organisation. Les modalités précises de cette participation sont décrites par résolutions du Conseil Economique et Social (ECOSOC), dont la version la plus récente date de 1996.

D'après cette résolution, la participation des ONG aux discussions de l'ONU est conditionnée à l'obtention d'une accréditation auprès de l'ECOSOC, qui permet ensuite à leur représentant.e.s de participer aux discussions menées dans les locaux de l'ONU à New

York, Genève, Vienne et Nairobi ; d'être autorisé.e.s sous condition de demande préalable de réaliser une intervention orale lors de ces discussions ; de soumettre des déclarations écrites qui sont ensuite diffusées auprès des autres représentants et au public ; et de réaliser des études spéciales sur demande d'une commission onusienne.

[diapo 14/33]

En ce qui concerne plus spécifiquement les ONG féministes, leur participation à l'ONU se concentre principalement sur les discussions menées au sein de la Commission de la condition de la femme, qui se réunit chaque année depuis sa création en 1947 pour traiter des questions relatives à l'égalité homme-femme. Il s'agit donc du terrain privilégié pour la transmission des idées féministes jusqu'à l'ONU.

S'il n'y avait que très peu d'ONG féministes à l'époque des premières sessions de la Commission [exemples sur diapo], on peut constater sur la dernière décennie la participation d'environ 450 ONG et la diffusion d'entre 100 et 200 déclarations auprès des autres représentants chaque année.

Par ailleurs, ces ONG participent également aux autres manifestations de l'ONU relatives à l'égalité homme-femme, comme ça a été le cas par exemple lors des quatre Conférences mondiales sur les femmes entre 1975 et 1995.

[diapo 15/33]

Tout ceci illustre donc comment les savoirs féministes, à travers leur institutionnalisation académique et politique, sont transmis à l'ONU et intègrent son discours. Cependant, cette transmission n'est pas sans difficultés, du fait notamment de la résistance que rencontrent les savoirs féministes lorsqu'ils sont diffusés auprès d'autres publics : on observe fréquemment un accueil négatif de ces savoirs, par exemple sous forme d'hostilité, de soupçon d'illégitimité, de désintérêt ou d'indifférence.

Dans le schéma de transmission de ces savoirs jusqu'à l'ONU, on peut observer plusieurs obstacles possibles qui s'inscrivent dans cette lignée : du côté des ONG d'abord, il y a la question des bailleurs et fonds qui peuvent influencer le discours de ces organisations sous la pression économique qu'ils exercent. Il y a également la relation de travail entre ces ONG et ECOSOC, car la participation des ONG aux discussions de l'ONU est naturellement soumise à une condition de bonnes relations qui peut amener à restreindre leur dimension militante. Enfin, du côté de l'ONU cette fois-ci, il y a la pression diplomatique exercée par les Etats membres que l'organisation doit éviter de froisser, et qui peut peser sur la manière dont les idées féministes sont retranscrites dans le discours onusien.

[PARTIE RESULTATS voir à partir de diapo 16]

Conclusion :

[diapo 32/33]

Pour conclure, les idées du discours féministe parviennent à l'ONU grâce à la participation des ONG féministes aux manifestations de l'organisation. Ces idées peuvent être intégrées

dans le discours onusien, mais sont amenées à subir un lissage pour répondre aux contraintes de l'organisation.

Le sens de certains termes a été altéré dans le discours onusien, comme par exemple *femicide*, un terme clé dans le domaine de la VEF, qui perd dans son usage par l'ONU la dimension misogyne de l'acte et l'implication de la responsabilité des hommes, des éléments clés mis en avant par ses initiatrices.

L'usage de métaphores comme celle de la maladie et la guerre au sein du discours onusien contribue également à ce processus de lissage discursif.

[diapo 33/33]

Ce lissage discursif n'est pas sans conséquence : la façon dont on parle d'un problème social, surtout au niveau des acteurs qui ont potentiellement le pouvoir d'agir sur ce problème, détermine la façon dont on le conçoit et dont on agit à son sujet. Par exemple, la métaphore de la maladie incite à agir uniquement sur les symptômes (= venir en aide aux victimes) et pas sur la cause (s'occuper des auteurs d'actes de VEF). Quant à la métaphore de la guerre, elle attire l'attention sur la VEF comme unique ennemi à vaincre, sans tenir compte des facteurs qui la causent. Ces deux métaphores brouillent les discours féministe en jetant le flou sur les causes de la VEF identifiées par les militantes.